

Pourquoi un Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ?

L'économie française traverse une grave crise : l'économie mondiale ralentit et la consommation en Europe faiblit.

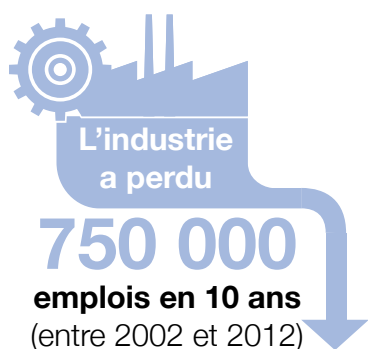
En outre, nos entreprises sont aussi handicapées par une compétitivité qui s'est dégradée depuis 10 ans. Nos investissements en recherche et développement restent trop faibles. Notre système éducatif ne forme aujourd'hui pas assez de jeunes qualifiés pour les besoins de notre économie. Les coûts de nos entreprises croissent depuis plusieurs années plus rapidement que ceux de leurs concurrentes européennes.

Le Gouvernement est déterminé à restaurer notre compétitivité, redresser notre industrie, retrouver la croissance et l'emploi.

Sommaire

> Repères	3
> 35 actions concrètes	4
> 8 leviers de compétitivité	7
Levier 1 :	
- Un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).	8
Levier 2 :	
- Des financements performants et de proximité pour les Très petites entreprises (TPE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI).	10
Levier 3 :	
- Des produits de qualité en stimulant l'innovation.	12
Levier 4 :	
- Un nouveau pacte au sein des filières et des entreprises.	14
Levier 5 :	
- Des entreprises conquérantes et un pays attractif.	16
Levier 6 :	
- Des formations tournées vers l'emploi et l'avenir pour les jeunes et les salariés.	18
Levier 7 :	
- La simplification et la stabilisation de la réglementation et de la fiscalité pour les entreprises.	20
Levier 8 :	
- Une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité.	22
> En savoir plus	24
- Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).	24
- Très petites entreprises (TPE), Petites et moyennes entreprises (PME) Entreprises de taille intermédiaire (ETI).	26

Repères



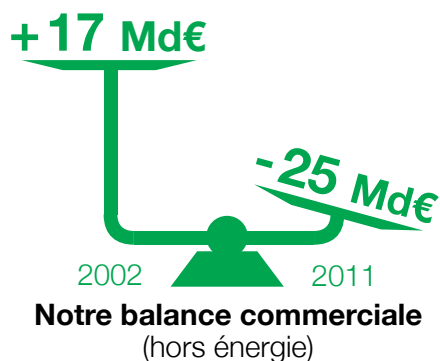
Le chômage est passé de

7,5%

2007

10%

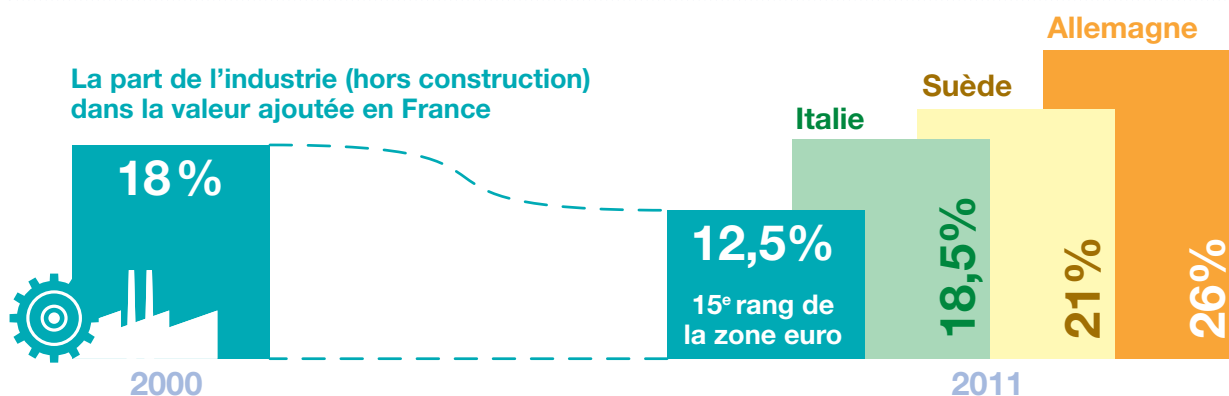
2012



Par an, nos entreprises déposent **3 fois moins de brevets** que les entreprises allemandes



La part de l'industrie (hors construction) dans la valeur ajoutée en France



35 actions concrètes

pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

En savoir plus page 24

**ACTION
01**

Alléger les coûts des entreprises de 20 Md€ par an *via* le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

**ACTION
02**

Mettre en place une **nouvelle garantie publique** pour apporter plus de 500 M€ de trésorerie aux PME.

**ACTION
03**

Lutter contre l'allongement des **délais de paiement**.

**ACTION
04**

Créer la **Banque publique d'investissement (BPI)**.

**ACTION
05**

Encourager le financement des entreprises par la **réforme de la fiscalité de l'épargne**.

**ACTION
06**

Recentrer les banques sur leur cœur de métier au service du financement de l'économie réelle, grâce à la **prochaine loi bancaire**.

**ACTION
07**

Faciliter l'accès des PME et ETI aux **marchés de capitaux**.

**ACTION
08**

Rénover et renforcer la **politique de soutien à l'innovation** au sein des entreprises.

**ACTION
09**

Diffuser les **technologies et usages numériques**.

**ACTION
10**

Réorienter les **pôles de compétitivité** vers les produits et services à industrialiser. Distinguer les pôles stratégiques à rayonnement international et les pôles de développement régionaux.

35 actions concrètes

pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

**ACTION
11**

Refonder la Conférence nationale de l'industrie (CNI) pour mettre en place des **contrats de filières entre les entreprises**.

**ACTION
12**

Développer des **outils d'accompagnement des filières industrielles**.

**ACTION
13**

Assurer la présence d'au moins **2 représentants des salariés** votants (membres délibérants) dans les **conseils d'administration** ou de surveillance.

**ACTION
14**

Assurer un **accompagnement personnalisé à l'international** pour 1 000 ETI et PME de croissance.

**ACTION
15**

Aligner les **dispositifs de financement export** sur les meilleures pratiques étrangères.

**ACTION
16**

Développer et démocratiser le **VIE (Volontariat international en entreprise)**.

**ACTION
17**

Développer une **stratégie d'attractivité** pour attirer les talents internationaux, les grands projets d'investissements ainsi que les activités culturelles.

**ACTION
18**

Créer la « **Marque France** » pour promouvoir le « made in France » et l'excellence française.

**ACTION
19**

Maintenir les **atouts de nos infrastructures** (transport, énergie, services publics...) et déployer le **très haut débit numérique** sur tout le territoire.

**ACTION
20**

Évaluer en permanence l'**adaptation de l'offre des formations** aux besoins des employeurs. Créer un **nouveau service public de l'orientation**.

**ACTION
21**

Créer des **plates-formes territoriales d'appui aux mutations économiques**.

**ACTION
22**

Renforcer la **place des entreprises au sein de l'enseignement technique et professionnel**.

**ACTION
23**

Favoriser l'**embauche de jeunes en apprentissage dans les PME**. Objectif : 500 000 apprentis en 2017.

35 actions concrètes

pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

**ACTION
24**

Proposer aux partenaires sociaux de discuter des modalités de mise en place d'un **compte individuel de formation attaché à la personne et non au statut**.

**ACTION
25**

Renforcer la **mobilité internationale** en doublant le nombre d'étudiants français à l'étranger à l'horizon 2020.

**ACTION
26**

Stabiliser **5 dispositifs fiscaux essentiels** pour l'investissement et la vie des entreprises sur la durée du quinquennat.

**ACTION
27**

Mettre en œuvre **5 chantiers de simplification des démarches des entreprises**.

**ACTION
28**

Mettre en place une **démarche durable de simplification** et introduire un « **test PME** » pour les projets à fort impact sur les PME (y compris en matière fiscale).

**ACTION
29**

Rationaliser les taxes affectées. Aucune taxe affectée ne pourra être créée sans parallèlement en supprimer une de montant au moins équivalent.

**ACTION
30**

Redresser nos finances publiques pour assurer un environnement financier stable à nos entreprises.

**ACTION
31**

Poursuivre et engager des **réformes de structure pour de meilleurs services publics** : transports, logement, énergie, etc.

**ACTION
32**

Accompagner le **développement des PME de croissance innovantes** en mobilisant **l'achat public**.

**ACTION
33**

Rénover la **justice commerciale** pour la rendre plus efficace.

**ACTION
34**

Doter la France d'une **nouvelle instance de dialogue, de réflexion prospective et d'expertise**. Rendre accessibles gratuitement des données publiques brutes sur data.gouv.fr.

**ACTION
35**

Demander l'introduction **d'avis publics d'experts indépendants** dans l'élaboration des décisions européennes en matière de concurrence.

8 leviers de compétitivité

> Levier 1

Un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

> Levier 2

Des financements performants et de proximité pour les Très petites entreprises (TPE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

> Levier 3

Des produits de qualité en stimulant l'innovation.

> Levier 4

Un nouveau pacte au sein des filières et des entreprises.

> Levier 5

Des entreprises conquérantes et un pays attractif.

> Levier 6

Des formations tournées vers l'emploi et l'avenir pour les jeunes et les salariés.

> Levier 7

La simplification et la stabilisation de la réglementation et de la fiscalité pour les entreprises.

> Levier 8

Une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité.

Levier 1

Un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

ENJEUX ET OBJECTIFS

Dès 2013, l'État redonne aux entreprises, quelle que soit leur taille, les moyens de leur compétitivité via un crédit d'impôt. Ce « ballon d'oxygène » doit permettre aux entreprises d'embaucher, d'investir et de gagner des parts de marché.

En dix ans, l'emploi industriel a reculé (-750 000 emplois), le chômage a atteint les 10 %. Nos entreprises ont perdu des parts de marché à l'export (- 36 % en 12 ans) à la fois car leurs coûts ont augmenté par rapport à ceux de leurs concurrentes, mais également car elles n'ont pas toujours réussi à améliorer la qualité de leurs produits.

Par rapport à l'Allemagne, les coûts salariaux ont divergé : ils ont augmenté en France, baissé chez notre voisin.

Avec ce crédit d'impôt, l'État redonne de la marge aux entreprises pour investir et innover, se repositionner à l'international, développer l'emploi et l'activité en France.

Repères

Part de l'industrie dans la valeur ajoutée de la France
de 18 % à 12,5 %
entre 2000 et 2011

Nos parts de marché à l'export :
-36 % depuis 2000 contre moins de -10% pour l'Allemagne ou pour l'Espagne

Balance commerciale (hors énergie)
+17 Md€ en 2002
et **-25 Md€** en 2011

Coûts salariaux unitaires entre 2000 et 2011 :
environ **+5 %** en France
environ **-15 %** en Allemagne

Levier 1

Un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

ACTION CONCRÈTE DU PACTE

En savoir plus page 24

ACTION

01 Alléger les coûts des entreprises à hauteur de 4 % en 2013, puis 6 % à partir de 2014 de la masse salariale brute en-dessous de 2,5 SMIC. Cela représentera 20 Md€ par an à compter de 2014. Les entreprises bénéficieront du **Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** sur leurs impôts au titre de l'exercice 2013. L'effet économique sera donc immédiat.

Le crédit d'impôt n'est pas soumis à des conditions a priori mais il s'insère dans un pacte « donnant – donnant ».

L'utilisation du CICE fera l'objet d'une évaluation transparente : dans l'entreprise (les représentants du personnel seront informés de l'utilisation du CICE) et au niveau national (comité de suivi, sous l'égide de l'État, avec les partenaires sociaux).

Un comportement exemplaire est attendu de la part des entreprises en matière fiscale, de rémunération des dirigeants et de solidarité de filière notamment.

Les salariés seront désormais présents dans les conseils d'administration.

Levier 2

Des financements performants et de proximité pour les Très petites entreprises (TPE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

ENJEUX ET OBJECTIFS

Aujourd'hui, TPE, PME et ETI souffrent de multiples contraintes en matière de financement.

Les délais de paiement se dégradent. Pourtant, ce « crédit » entre clients et fournisseurs, qui représentait plus de 600 Md€ en 2011, est un financement de court terme essentiel à la bonne marche de l'économie.

Les crédits bancaires de trésorerie reculent. S'agissant des crédits bancaires à moyen et long termes, ils risquent d'être plus contraints à l'avenir.

Vital pour les PME en phase de croissance, l'accès aux fonds propres se raréfie : 13 Md€ de levées de fonds en 2008... contre 6,5 Md€ en 2011.

L'épargne des Français pourrait être mieux mobilisée pour financer les entreprises.

Il faut :

- Apporter une réponse immédiate aux besoins de trésorerie des PME.
- Engager une mobilisation durable des financements nécessaires aux entreprises (prêts, fonds propres, etc.).
- Réorienter notre système bancaire vers l'économie réelle.

Repères

Le crédit interentreprises est la 1^{re} source de financement à court terme des PME et des ETI, mais **30 %** des délais de paiement sont dépassés

Recul des crédits bancaires de trésorerie de **3,5 %** sur un an

Sur la dernière décennie, taux d'épargne des Français : **16%** du revenu disponible brut

Levier 2

Des financements performants et de proximité pour les Très petites entreprises (TPE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

ACTIONS CONCRÈTES DU PACTE

ACTION 02 Mettre en place une **nouvelle garantie publique** pour apporter plus de 500 M€ de trésorerie aux PME.

ACTION 03 Lutter contre l'allongement des **délais de paiement**.

ACTION 04 Créer la **Banque publique d'investissement (BPI)**.

ACTION 05 Encourager le financement des entreprises par la **réforme de la fiscalité de l'épargne**.

ACTION 06 Recentrer les banques sur leur cœur de métier au service du financement de l'économie réelle, grâce à la **prochaine loi bancaire**.

ACTION 07 Faciliter l'accès des PME et ETI aux **marchés de capitaux**.

Levier 3

Des produits de qualité en stimulant l'innovation.

ENJEUX ET OBJECTIFS

**L'innovation est la clé de la compétitivité.
Elle ouvre les marchés de demain et renforce
l'avantage concurrentiel des entreprises.**

La France innove trop peu (14^e rang mondial).

Les entreprises françaises déposent 3 fois moins de brevets que les entreprises allemandes (17 000 par an, contre 60 000 en Allemagne). Les PME ne déposent que 17 % des brevets.

Le système d'innovation est trop complexe et doit être réformé. L'innovation doit être plus orientée vers le marché final (projets et prototypes porteurs de valeur ajoutée et susceptibles d'être industrialisés). Le partenariat recherche-entreprise doit être accentué.

Le numérique est un formidable gisement de croissance car les entreprises qui intègrent ces technologies dans leurs processus de production et de commercialisation sont plus compétitives et plus agiles pour s'adapter à leur environnement, faire évoluer leur fonctionnement et exporter. La diffusion des technologies numériques doit donc être stimulée. Le déploiement du très haut débit est une condition indispensable pour y parvenir.

Il faut :

- Encourager à investir dans l'innovation.
- Réorienter les pôles de compétitivité vers des produits et services qui peuvent être diffusés à grande échelle.

Repères

1,4 % de nos entreprises ont bénéficié d'un financement public au titre de leur R&D contre 5,4 % en Allemagne (2011)

25 % des dépenses en R&D sont faites par les PME françaises (2011)

Aujourd'hui, les filiales françaises des entreprises étrangères réalisent **20 %** de la recherche et développement menée en France

Près de **275 000** chercheurs en France en 2009

Levier 3

Des produits de qualité en stimulant l'innovation.

ACTIONS CONCRÈTES DU PACTE

ACTION 04 Créer la **Banque publique d'investissement (BPI) - branche innovation**.

ACTION 08 Rénover et renforcer la **politique de soutien à l'innovation** au sein des entreprises, avec la mobilisation de nouveaux financements.

ACTION 09 Diffuser les technologies et usages du numérique : développement de **technologies numériques stratégiques** et appropriation par les entreprises. Plan « **France Universités Numériques** ».

ACTION 10 Réorienter les **pôles de compétitivité** vers les produits et services à industrialiser. Distinguer les pôles stratégiques à rayonnement international et les pôles de développement régionaux.

ACTION 32 Accompagner le **développement des PME de croissance innovantes** en mobilisant l'**achat public**.

Levier 4

Un nouveau pacte au sein des filières et des entreprises.

ENJEUX ET OBJECTIFS

C'est l'effort collectif qui restaurera la compétitivité. Actionnaires, entreprises, salariés doivent avancer ensemble.

L'industrie perd des emplois (- 750 000 en 10 ans), la balance commerciale se creuse (-70 Md€ en 2011 énergie comprise). Mobilisons-nous autour de notre appareil productif et sachons faire preuve de solidarité, à l'instar d'autres pays.

Nos 200 premières entreprises réalisent plus de 50 % des exportations et emploient près de 40 % des salariés du secteur marchand (hors agriculture et finances). À côté d'elles, de très nombreuses PME sont essentielles à l'effort productif.

Quand une grande entreprise connaît des difficultés, c'est souvent toute la chaîne de sous-traitance qui en pâtit. Transformons cette relation de dépendance en un lien partenarial, une solidarité de filières entre grands groupes et PME.

Les salariés doivent être plus proches des instances de décision des entreprises. Associés à la stratégie, ils feront revivre le dialogue social.

Il faut :

- Renforcer nos filières en fédérant les acteurs autour de « contrats de filières ».
- Favoriser l'introduction de salariés votants dans la gouvernance des entreprises.

Repères

Les **200** premières entreprises françaises réalisent **+ de 50 %** des exportations (en 2011)

Priorité à **4** filières d'avenir : la transition énergétique, la santé et l'économie du vivant, les technologies génériques et numériques, la sécurisation des échanges informatiques

Renforcement des **12** filières traditionnelles de la Conférence nationale de l'industrie (CNI)

Levier 4

Un nouveau pacte au sein des filières et des entreprises.

ACTIONS CONCRÈTES DU PACTE

ACTION 11 Refonder la Conférence nationale de l'industrie (CNI) pour mettre en place des **contrats de filières entre les entreprises**.

ACTION 12 Développer des **outils d'accompagnement des filières industrielles**.

ACTION 13 Assurer la présence d'au moins **2 représentants des salariés** votants (membres délibérants) dans les **conseils d'administration** ou de surveillance.

Levier 5

Des entreprises conquérantes et un pays attractif.

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'export est le signe d'une économie compétitive, qui fabrique de bons produits au meilleur coût.

La balance commerciale française (hors énergie) doit redevenir positive en 2017.

En 2011, cette balance commerciale était déficitaire de 25 Md€. Elle était bénéficiaire de + 17Md€ en 2002.

Nos Entreprises de taille intermédiaire (ETI) ne sont pas assez internationalisées. Nos Petites et moyennes entreprises (PME) et ETI ne sont pas assez soutenues à l'export, notamment par les grands groupes.

La France n'attire pas suffisamment les investissements étrangers : reconnus pour la qualité de notre main d'œuvre, nos infrastructures ou notre recherche, nous ne sommes plus qu'au 3^e rang de l'attractivité européenne.

Il faut :

- Accompagner nos entreprises à l'international.
- Mettre nos entreprises à armes égales avec leurs concurrentes.
- Renforcer l'attractivité de notre territoire.

Repères

Part de marché de nos exportations dans le commerce international :

de **5,1** à **3,3 %**
depuis 2000

En 2011, **- de 20 %** des dépôts de brevets sont réalisés par les Petites et moyennes entreprises (PME)

117 000 entreprises exportatrices en France, contre 350 000 en Allemagne

5,8 millions

de personnes travaillent pour l'export, soit 1/4 de la population active

Levier 5

Des entreprises conquérantes et un pays attractif.

ACTIONS CONCRÈTES DU PACTE

ACTION 14 Assurer un **accompagnement personnalisé à l'international** pour 1 000 ETI et PME de croissance.

ACTION 15 Aligner les **dispositifs de financement export** sur les meilleures pratiques étrangères.

ACTION 16 Développer et démocratiser le **VIE (Volontariat international en entreprise)**.

ACTION 17 Développer une **stratégie d'attractivité** pour attirer les talents internationaux, les grands projets d'investissements ainsi que les activités culturelles.

ACTION 18 Créer la « **Marque France** » pour promouvoir le « made in France » et l'excellence française.

ACTION 19 Maintenir les **atouts de nos infrastructures** (transport, énergie, services publics...) et déployer le **très haut débit numérique** sur tout le territoire.

Levier 6

Des formations tournées vers l'emploi et l'avenir pour les jeunes et les salariés.

ENJEUX ET OBJECTIFS

La formation, l'enseignement supérieur et la recherche sont les leviers de la compétitivité future. Jeunes et salariés doivent être mieux formés aux métiers de demain.

L'inadéquation se creuse entre les jeunes arrivant sur le marché du travail et les entreprises à la recherche de compétences.

La formation professionnelle, qui mobilise pourtant des ressources importantes, n'aide pas assez les salariés à affronter les mutations économiques. Le taux de chômage augmente tandis que certaines entreprises ont du mal à recruter !

Dans la société de la connaissance, l'adaptabilité du système éducatif et de formation est une nécessité.

Il faut donc :

- Faire de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche des leviers de notre compétitivité.
- Anticiper les besoins de qualification des entreprises.

Repères

22,5 %

c'est le taux de chômage des **15-24 ans** en 2012

Sur près de

2,4 millions

d'étudiants en France

- de 70 000

ont étudié dans un pays de l'OCDE

200 000

jeunes formés par an par des entreprises artisanales en janvier 2010

- de 7 500

jeunes bénéficient du Volontariat international en entreprise (sept. 2012)

Levier 6

Des formations tournées vers l'emploi et l'avenir pour les jeunes et les salariés.

ACTIONS CONCRÈTES DU PACTE

ACTION 20 Évaluer en permanence l'**adaptation de l'offre des formations** aux besoins des employeurs.
Créer un **nouveau service public de l'orientation**.

ACTION 21 Créer des **plates-formes territoriales d'appui aux mutations économiques**.

ACTION 22 Renforcer la **place des entreprises au sein de l'enseignement technique et professionnel**.

ACTION 23 Favoriser l'**embauche de jeunes en apprentissage dans les PME**. Objectif : 500 000 apprentis en 2017.

ACTION 24 Proposer aux partenaires sociaux de discuter des modalités de mise en place d'un **compte individuel de formation attaché à la personne et non au statut**.

ACTION 25 Renforcer la **mobilité internationale** en doublant le nombre d'étudiants français à l'étranger à l'horizon 2020.

Levier 7

La simplification et la stabilisation de la réglementation et de la fiscalité pour les entreprises.

ENJEUX ET OBJECTIFS

La lourdeur administrative génère des coûts, elle dissuade l'investissement et pèse sur la compétitivité. Le Gouvernement a décidé de réagir.

Une réduction de 25% des charges administratives pesant sur les entreprises permettrait une augmentation du PIB européen de 0,8% à court terme (1,4% à plus long terme) selon les estimations de la Commission européenne.

Les PME doivent perdre moins de temps en formalités et l'administration, de son côté, doit réduire ses délais de traitement.

Il est nécessaire de favoriser la stabilité des dispositifs fiscaux existants pour sécuriser les entrepreneurs et leur permettre de se projeter sur le long terme.

Il faut donc :

- Consulter les entreprises en amont sur les modifications de normes réglementaires les concernant.
- Simplifier l'environnement réglementaire.
- Favoriser la stabilité des dispositifs fiscaux.

Repères

7 000 dispositifs
de financement public
sur tout le territoire

20 % des articles du code
général des impôts modifiés
chaque année

40 000 pages
pour interpréter le droit fiscal

Levier 7

La simplification et la stabilisation de la réglementation et de la fiscalité pour les entreprises.

ACTIONS CONCRÈTES DU PACTE

ACTION 26 Stabiliser **5 dispositifs fiscaux essentiels** pour l'investissement et la vie des entreprises sur la durée du quinquennat :

- le Crédit d'impôt recherche (CIR),
- les dispositifs favorisant la détention et la transmission d'entreprises (« pactes d'actionnaires »),
- les exonérations relatives aux Jeunes entreprises innovantes (JEI),
- l'incitation aux investissements dans les PME,
- la Contribution économique territoriale (CET).

ACTION 27 Mettre en œuvre **5 chantiers de simplification des démarches des entreprises** :

- « Dites-le nous une seule fois » : pour que les entreprises n'aient plus à fournir plusieurs fois les mêmes informations,
- mise en œuvre de la Déclaration sociale nominative unique (DSN) d'ici 2016 au plus tard,
- simplification des procédures applicables à l'immobilier d'entreprises,
- meilleure information sur les aides, financements et démarches à l'export,
- lutte contre la « sur-transposition » des directives européennes.

ACTION 28 Mettre en place une **démarche durable de simplification** et introduire un « **test PME** » pour les projets à fort impact sur les PME (y compris en matière fiscale).

ACTION 29 **Rationaliser les taxes affectées.** Aucune taxe affectée ne pourra être créée sans parallèlement en supprimer une de montant au moins équivalent.

Levier 8

Une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi s'adresse aussi à l'État. La puissance publique s'insère pleinement dans cette démarche de meilleure efficacité de la dépense, en engageant les réformes permettant de nouvelles économies et une qualité accrue de services publics.

Aux entreprises comme aux salariés, l'État se doit d'offrir un environnement de qualité, propice à l'action et à l'investissement. L'action publique doit être modernisée et les réformes essentielles menées à leur terme. C'est la clé de l'attractivité du territoire et de la compétitivité retrouvée.

Face à la crise, nous devons rendre la justice commerciale plus efficace et améliorer nos dispositifs juridiques pour pérenniser l'activité des entreprises en difficulté et sauvegarder l'emploi.

Il faut :

- Poursuivre le redressement des finances publiques pour restaurer la compétitivité de notre économie.
- Moderniser notre action publique pour diminuer nos dépenses publiques, en faisant de la participation et de la satisfaction des usagers (entreprises et particuliers) un moteur de la transformation.

Repères

La dépense publique est passée de **52 à 57 %** de la richesse nationale entre 2007 et 2012

La dette publique a augmenté de **600 Md€** depuis 2007

70 000 procédures collectives par an

Levier 8

Une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité.

ACTIONS CONCRÈTES DU PACTE

ACTION 30 Redresser nos finances publiques pour assurer un environnement financier stable à nos entreprises.

ACTION 31 Poursuivre et engager des réformes de structure pour de meilleurs services publics : transports, logement, énergie, etc.

ACTION 32 Accompagner le développement des PME de croissance innovantes en mobilisant l'achat public.

ACTION 33 Rénover la justice commerciale pour la rendre plus efficace.

ACTION 34 Doter la France d'une nouvelle instance de dialogue, de réflexion prospective et d'expertise. Rendre accessibles gratuitement des données publiques brutes sur data.gouv.fr.

ACTION 35 Demander l'introduction d'avis publics d'experts indépendants dans l'élaboration des décisions européennes en matière de concurrence.

En savoir plus

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi équivaut à une **baisse de cotisations sociales**. Il s'agit d'une réduction de l'impôt à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013 (ou via un versement du Trésor public quand l'entreprise ne paie pas d'impôt).

Il s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2013. Il atteindra 20 Md€ par an à compter de l'exercice 2014.

Cela représentera une baisse des coûts pour les entreprises d'environ 4% en 2013, puis 6% à partir de 2014 de la masse salariale brute en-dessous de 2,5 SMIC.

Dès 2013, les PME qui le demanderont pourront en bénéficier sous forme d'**avance de trésorerie**.

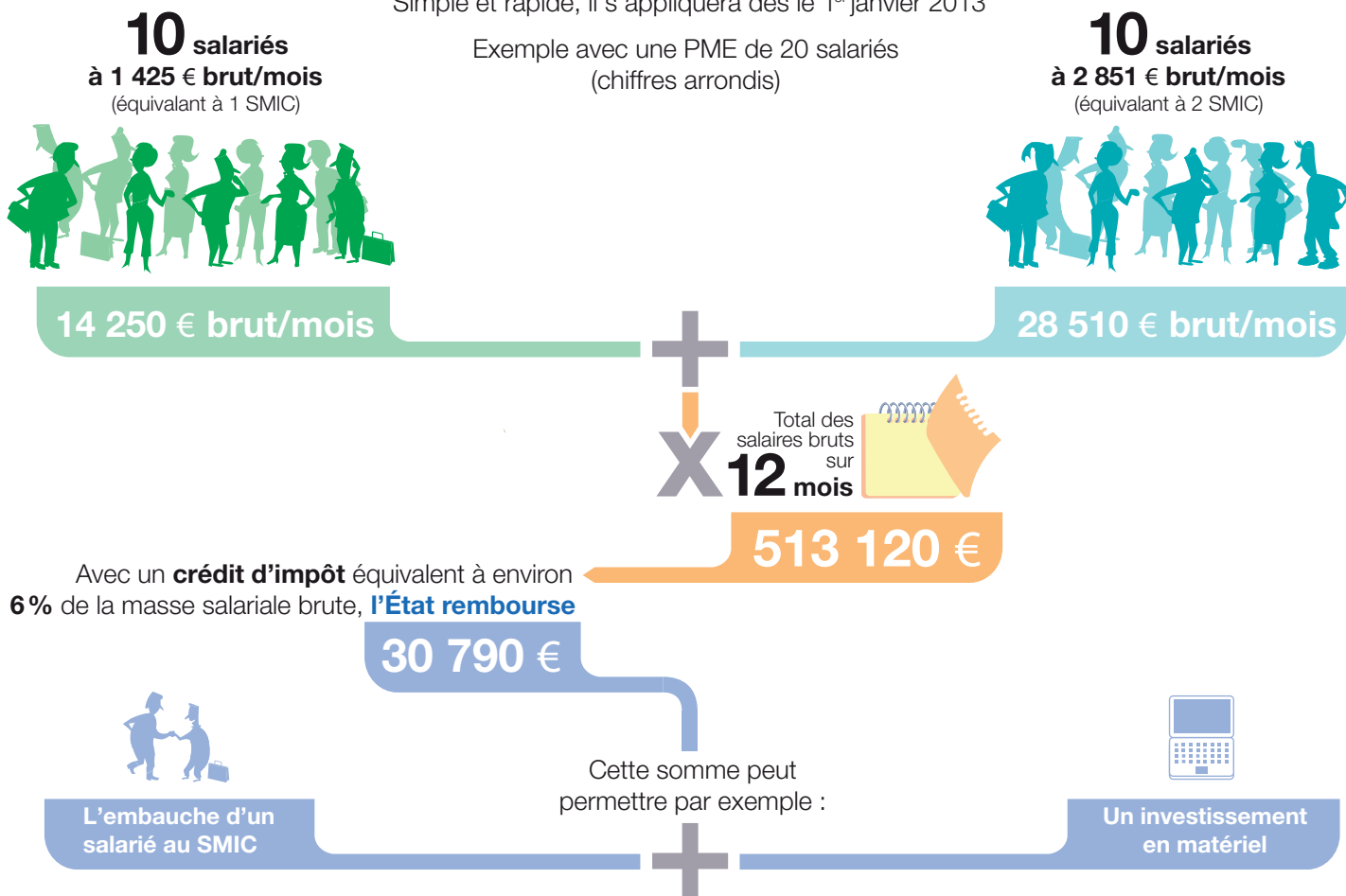
Ce dispositif concerne environ 85 % des salariés, dont environ 80 % de ceux de l'industrie. Il bénéficiera aussi aux services, qui contribuent à la compétitivité de l'industrie (les achats de services par l'industrie représentent 140 Md€, soit l'équivalent de la masse salariale de l'industrie).

À horizon de 5 ans, ce crédit d'impôt permettra **la création d'au moins 300 000 nouveaux emplois**.

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Simple et rapide, il s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2013

Exemple avec une PME de 20 salariés
(chiffres arrondis)



LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

Le CICE est financé de manière équilibrée :

- pour moitié par des économies en dépenses, résultant de la modernisation de l'action publique,
- pour moitié par des recettes nouvelles.

Ces recettes nouvelles proviennent :

- pour 2/3 d'une refonte des taux de TVA à partir du 1^{er} janvier 2014,
- pour 1/3 par la mise en place d'une nouvelle fiscalité environnementale.

En 2013, le financement du CICE préserve totalement le pouvoir d'achat des ménages.

Grâce au CICE, les entreprises disposent de marges plus importantes. Ce ballon d'oxygène doit être utilisé pour :

- **investir** dans la qualité des produits,
- **embaucher** grâce à un coût du travail plus faible,
- **reconquérir** de nouvelles parts de marché à l'export.

Le crédit d'impôt n'est pas soumis à des conditions a priori mais il s'insère dans un pacte « donnant – donnant ».

L'utilisation du CICE fera l'objet d'une évaluation transparente : dans l'entreprise (les représentants du personnel seront informés de l'utilisation du CICE) et au niveau national (comité de suivi, sous l'égide de l'État, avec les partenaires sociaux).

Un comportement exemplaire est attendu de la part des entreprises en matière fiscale, de rémunération des dirigeants et de solidarité de filière notamment. Les salariés seront désormais présents dans les conseils d'administration. Au 1^{er} janvier 2014, la refonte des taux de TVA financera 1/3 du coût du CICE (rendement attendu entre 6 et 7 Md€).

Le taux normal de TVA augmentera de 0,4 point, **de 19,6 % à 20 %** (soit 4 fois moins que la « TVA sociale »).

Le taux intermédiaire (qui concerne notamment les travaux dans les logements, la restauration) passera **de 7 % à 10 %**.

Le taux réduit (biens de première nécessité) baissera **de 5,5 % à 5 %**.

Cette évolution du taux intermédiaire de TVA, qui impacte différents secteurs d'activité, est largement compensée pour les entreprises par l'allègement de charges du CICE (d'un ordre de grandeur global 3 fois supérieur).

Le CICE est complété par 34 actions concrètes en faveur de la compétitivité des entreprises (voir les actions du Pacte).

TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE), PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME), ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI).

ENJEUX ET OBJECTIFS

De trop nombreuses TPE, PME et ETI sont confrontées à des difficultés de financement, qui entravent leur capacité à innover, à exporter, à se développer, voire menacent leur survie.

Le Gouvernement a décidé de mobiliser un arsenal complet de mesures, combinant des actions d'urgence et d'autres à plus long terme, avec trois objectifs :

- Répondre immédiatement aux besoins de trésorerie des PME,
- Apporter de manière durable l'ensemble des financements nécessaires aux entreprises (prêts, fonds propres, etc.),
- Mettre le système bancaire et financier au service de l'économie réelle.

Les actions du Pacte aideront également les entreprises à améliorer la qualité des produits, à innover et à exporter, grâce au soutien public comme à l'engagement des plus grandes entreprises dans le cadre des filières.

Repères

Pour les entreprises :

En 2011 **1,4 %** d'entre elles ont bénéficié d'un financement public en recherche et développement contre **5,4 %** en Allemagne

30 %

des délais de paiement dépassés

Taux d'endettement en 2011 des sociétés non financières

environ **130 %** en France contre environ **80 %** en Allemagne

Coûts salariaux unitaires entre 2000 et 2011 :

environ **+ 5 %** en France, environ **- 15 %** en Allemagne

Pour les PME :

Leurs crédits bancaires de trésorerie ont regressé de

3,5 % en variation annuelle (période été 2011 - été 2012)

TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE), PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME), ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI).

ACTIONS CONCRÈTES DU PACTE

En savoir plus page 24

ACTION 01 Alléger les coûts des entreprises de 20 Md€ par an via un **Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**. Les entreprises bénéficieront du CICE sur leurs impôts au titre de l'exercice 2013. Cela représentera une baisse des coûts pour les entreprises d'environ 4 % en 2013, puis 6 % à partir de 2014 de la masse salariale brute en-dessous de 2,5 SMIC. Dès 2013, les PME qui le demanderont pourront en bénéficier sous forme d'avance de trésorerie.

ACTION 02 Mettre en place une **nouvelle garantie publique** permettant d'apporter **plus de 500 M€** de trésorerie aux PME. Elle sera mise en œuvre à travers la **Banque publique d'investissement (BPI)** à compter du 1^{er} janvier 2013.

ACTION 03 Lutter contre l'allongement des **délais de paiement** : les PME pourront s'appuyer sur l'administration, qui sera dotée d'un pouvoir de sanction efficace, pour obtenir le respect des délais de paiement légaux, dépassés dans 30 % des cas aujourd'hui. Cette mesure sera insérée dans la loi sur la consommation début 2013.
L'État s'engage à réduire ses propres délais de paiement sur le quinquennat, afin de parvenir à un délai de paiement de 20 jours en 2017.

ACTION 04 Créer la **Banque publique d'investissement (BPI)** début 2013 pour offrir aux entreprises, en priorité aux TPE, PME et ETI, un service de financement de proximité à l'aide d'une palette élargie d'instruments financiers et de conseils pour intervenir à tous les moments du développement de l'entreprise.

ACTION 05 Encourager le financement des entreprises par la **réforme de la fiscalité de l'épargne**.

ACTION 06 Recentrer les banques sur leur cœur de métier au service du financement de l'économie réelle, grâce à la **prochaine loi bancaire**.

ACTION 07 Créer une nouvelle **bourse des PME** soutenue par la mise en place d'un PEA-PME, pour faciliter l'accès des PME et des ETI aux marchés des capitaux et favoriser l'investissement dans les ETI.

ACTION 14 Assurer un **accompagnement personnalisé à l'international** pour 1 000 ETI et PME de croissance dans le cadre de la BPI.

ACTION 15 Mettre en place des **dispositifs de financement export** alignés sur les meilleures pratiques étrangères. La mesure sera mise en œuvre dans le cadre de la loi de finances rectificative 2012. Notre appareil diplomatique sera mobilisé en soutien de nos entreprises.

ACTION 16 Développer le nombre de **VIE (Volontariat international en entreprise)** de 25 % en 3 ans et démocratiser son accès tant pour les PME et ETI que pour des profils plus diversifiés de jeunes diplômés.

ACTION 17 Développer une **stratégie d'attractivité** visant notamment à attirer les talents internationaux et les grands projets d'investissement, ainsi que les activités culturelles (en particulier tournage de films et de productions audiovisuelles) et scientifiques. Un « passeport Talent » sera mis en place afin de faciliter l'accueil de compétences exceptionnelles venues de l'étranger. Les délais d'instruction réglementaires des grands projets d'investissement seront réduits.

ACTION 18 Créer la « **Marque France** », référence fédératrice visant à promouvoir ce qui est fabriqué en France et l'excellence française. La « Marque France » sera à la fois un outil de soutien à l'export et un atout pour l'attractivité économique et touristique de la France.

ACTION 19 Maintenir les **atouts de nos infrastructures** et déployer le **très haut débit numérique** sur l'ensemble du territoire avec un schéma équilibré et financé qui sera précisé début février 2013.

TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE), PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME), ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI).

ACTION 20 Évaluer en permanence l'**adaptation de l'offre des formations** aux besoins des employeurs. Créer un **nouveau service public de l'orientation**, du secondaire au supérieur, fondé sur une approche « Métiers-Qualifications », pour éviter qu'au sein d'une même classe de qualifications, les taux de chômage varient de plus de 10 points.

ACTION 21 Créer, dès 2013, 10 **plate-formes territoriales d'appui aux mutations économiques**. Elles auront, notamment, vocation à répondre aux besoins en ressources humaines des TPE et PME. Elles seront des guichets uniques pour les PME qui veulent faire évoluer leurs ressources humaines, rassemblant sur un même territoire l'ensemble des acteurs de la formation et de l'emploi.

ACTION 22 Renforcer la **place des entreprises au sein de l'enseignement technique et professionnel**, en systématisant leur présence au sein des instances de gouvernance de ces structures.

ACTION 23 Favoriser l'**embauche de jeunes en apprentissage dans les PME** avec l'objectif de 500 000 apprentis en 2017.

ACTION 26 Stabiliser **5 dispositifs fiscaux essentiels** pour l'investissement et la vie des entreprises :

- le Crédit d'impôt recherche (CIR),
- les dispositifs favorisant la détention et la transmission d'entreprises (« pactes d'actionnaires »),
- les exonérations relatives aux Jeunes entreprises innovantes (JEI),
- l'incitation aux investissements dans les PME,
- la Contribution économique territoriale (CET) dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales et dans le cadre du pacte de confiance et de solidarité entre l'État et les collectivités.

ACTION 27 Mettre en œuvre **5 chantiers de simplification des démarches des entreprises** :

- « Dites-le-nous une seule fois », pour que les entreprises n'aient plus à fournir plusieurs fois les mêmes informations à l'administration (en commençant dès 2013 sur un certain nombre de procédures),
- mise en œuvre de la Déclaration sociale nominative unique (DSN), d'ici à 2016 au plus tard,
- simplification et accélération des procédures applicables à l'immobilier d'entreprises,
- meilleure information sur les aides, financements et démarches à l'export,
- lutte contre la « sur-transposition » des directives européennes.

ACTION 28 Mettre en place une **démarche durable de simplification** et introduire un « **test PME** » sur les nouveaux projets de textes présentant le plus fort impact potentiel sur les PME, y compris en matière fiscale.

ACTION 29 Lancer d'ici à la fin de l'année un **exercice de rationalisation des taxes affectées**. Le Gouvernement transmettra au Parlement avant fin juin 2013 une évaluation du rendement et de l'efficacité de l'ensemble de ces taxes affectées. Aucune taxe affectée ne pourra être créée sans parallèlement en supprimer une de montant au moins équivalent.

ACTION 32 Mobiliser l'achat public (60 Md€ par an pour l'État et ses opérateurs, 20 Md€ pour les collectivités territoriales) pour accompagner **le développement des PME de croissance innovantes**.